compliments qui se sont échangés et nous croyons que c'est avec sincérité que toutes les bouches ont exprimé les vœux qu'elles faisaient pour la paix publique et le relèvement du pays. Qu'on ait envie de s'entendre, de rétablir l'harmonie dans les rapports, c'est beaucoup déjà et cela permet d'espérer que devant un horizon de plus en plus menaçant, on en viendra à s'unir, à se serrer les coudes pour être vraiment forts et en état de tenir tête à l'orage dont on entend les premiers grondements de l'autre côté du Rhin comme de l'autre côté de la Manche.

Il n'y a pas de nouvelles à signaler. Le monde politique s'est livré, ces jours-ci, aux joies de la famille, mais, dès demain, il va reprendre champ et se lancer de nouveau dans la carrière. Ainsi on annonce une réunion des ministres au Palais de la Place Vendôme, sous la présidence de M. Dufaure. On veut étudier de près la situation du Comité des 18 qui manifeste l'intention dont un gouvernement régulier ne pouvait permettre la réalisation.

Il ne semble pas naturel d'abord que le Comité des 18 puisse prétendre s'éterniser, et former ainsi un pouvoir à côté du pouvoir. Le Conseil des ministres prendra une résolution à cet égard, et il est probable que l'avis de M. Dufaure sera suivi. Dans ce cas, le gouvernement demandera résolument la dissolution du Comité des 18 et il est probable que malgré la résistance des intransigeants, il l'obtiendra. Si d'un autre côté, le Cabinet ne voit nul inconvénient au maintien du Comité, il prendra ses précautions pour combattre les propositions révolutionnaires que le Comité doit porter à la tribune dès la rentrée.

Le gouvernement voudrait que le silence se fît sur l'incident Bressoles-Labordère et si le comité des 18 faisait une interpellation à cet égard, le gouvernement répondrait que la note insérée à l'*Officiel* a donné toutes les explications désirables, le cabinet repousserait toute demande d'amnistie générale, et il réclamerait énergiquement le vote complet et sans conditions du budget tout entier.

Toutes ces questions sont graves et grosses de périls, mais les ministres agiront sagement en les vidant à fond dès la rentrée des Chambres. Il faut espérer que les partis ne voudront pas lancer le pays dans une nouvelle crise et qu'ils donneront avec une grosse majorité gain de cause au gouvernement, qui pourra ainsi poursuivre librement et sans entraves l'œuvre de réparation qu'il s'est engagé à accomplir. Il faut lui permettre de faire ses preuves si l'on veut, au cas où il succomberait dans l'accomplissement de cette tâche avoir le droit de lui dire : vous voyez que vous ne savez pas, que vous ne pouvez pas gouverner ; allez-vous-en avec votre République ; l'essai est complet cette fois, il a été loyal, allez-vous en et laissez parler la France.

M. Albert Gigot a cru devoir apporter quelques modifications à la Préfecture de police. Il a donné à son cabinet une organisation toute nouvelle qui fait de cette importante partie de ses bureaux une véritable direction qu'il a confiée aux soins de M. Vergniaud, auditeur distingué au Conseil d'Etat, qui fut chef de cabinet de M. Ricard. M. Dufaure et M. de Marcère ont vivement félicité M. Gigot de la résolution qu'il avait prise et dont la réalisation ne pouvait que faciliter le service, le rendre plus rapide et plus régulier.

Demain, probablement, paraîtra à l'*Officiel* la nomination annoncée de M. de Fournier comme ambassadeur à Constantinople. La Porte consultée, selon l'usage, a dû manifester sa satisfaction du choix qui avait été fait par M. Waddington.

Le nouvel ambassadeur qui a déjà été reçu plusieurs fois par le ministre des affaires étaangères, ira donc très-promptement prendre possession de son poste. Il a eçu déjà toutes les instructions sur l'attitude qu'il aura à observer soit que la Porte se décide à accepter un armistice pour négocier la paix soit qu'elle veuille continuer la lutte à outrance.

On parle beaucoup de l'insistance que mettrait en ce moment la Suisse à revenir sur l'affaire de nos fortifications frontières qu'on croyait avoir été liquidée par M. le duc Decazes. On croit voir l'œuvre de l'Allemagne dans ces tracasseries et l'on se demande si cela ne serait pas déjà la réponse à l'idée émise par M. Waddington que la France ferait entendre sa voix si quelques modifications devaient se produire en ce qui concerne le bassin de la mer Méditerrannée.

Aujourd'hui les nouvelles de l'extérieur sont beaucoup moins alarmantes que jeudi. Le courant pacifique semble devoir l'emporter dans les conseils des belligérants. C'est pourquoi la Bourse est revenue de sa panique et elle a envisagé avec plus de calme la possibilité d'éventualités dont rien n'est venu confirmer l'existence et qui sont tout au moins prématurées.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Comité conservateur, constitué en vue des élections municipales, nous demande l'insertion de la note suivante :

Le Comité conservateur avait pensé qu'en présence des questions considérables soumises à l'étude du Conseil municipal de Roubaix — telles que l'emprunt de huit millions et les grands travaux d'utilité publique — il était indispensable d'écarter la politique des élections de dimanche prochain. Pour sauvegarder ces intérêts si importants, le comité était résolu à tous les sacrifices compatibles avec sa dignité.

Il pria deux de ses membres de se rendre chez l'un des chefs reconnus du parti républicain et de lui transmettre le vœu de la réunion. Cette démarche fut faite dans la soirée de mercredi.

Les délégués exposèrent les motifs si honorables qui faisaient agir leurs amis ; ils constatèrent les exigences de la situation municipale à Roubaix et proposèrent de laisser de côté la politique pour ne songer qu'aux affaires de la ville.

Ils déclarèrent que le Comité, désireux d'arriver à une entente loyale, et tenant compte des préférences politiques manifestées par la majorité des électeurs roubaisiens dans les derniers scrutins, abandonnait, comme premier gage de cette entente, la majorité au parti républicain dans le Conseil municipal.

Cette majorité devait être assez considérable pour assurer à la gauche la nomination du délégué sénatorial.

Ce point ainsi résolu, chaque parti pouvait, selon le Comité, choisir dans son sein les hommes les plus aptes par leur intelligence, leur savoir, leur expérience, à servir efficacement les intérêts roubaisiens.

La personne qui reçut les délégués leur déclara que le projet d'une liste de conciliation avait été discuté aussi dans le Comité républicain, mais qu'il avait été repoussé par la majorité et que toute nouvelle tentative dans ce sens semblait désormais inutile.

Le Comité conservateur a voulu porter ces faits à la connaissance de l'opinion publique qui les jugera.

Déterminé à ne pas engager une nouvelle lutte politique pour les élections municipales, il invite ses amis à s'abstenir dans le scrutin de dimanche prochain et à laisser ainsi à leurs adversaires toute la responsabilité, dans le présent et dans l'avenir, de la situation nouvelle que créera à la ville de Roubaix l'avénement aux affaires de tous les candidats patronnés par le comité républicain.

—

Le Conseil municipal était convoqué hier soir pour l'installation de la nouvelle administration, au dernier moment, la réunion a été contremandée.

—

Un épouvantable accident est arrivé, à Croix, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

Deux femmes, Virginie et Elodie Tontenier, âgées, la première de 33 ans et la seconde de 18, sont tombées dans le canal de Croix et y ont trouvé la mort.

Voici comment les faits se seraient passés :

Lundi dernier, Elodie Tontenier avait passé la soirée chez sa sœur Virginie, mariée depuis plusieurs années, et toutes deux étaient sorties vers deux heures du matin dans le but d'aller présenter leurs souhaits de bonne année à plusieurs de leurs parents qui habitent Wasquehal. Pour se rendre dans cette localité, elles ont pris le chemin qui longe le canal, et c'est probablement, trompées par l'obscurité, qu'elles seront tombées à l'eau.

Deux hommes qui se trouvaient à quelque distance, entendant les cris poussés par les sœurs Tontenier, ont essayé de leur porter secours, mais leurs efforts sont restés sans succès. Ils n'ont pu ramener que deux cadavres.

Les dépouilles mortelles des deux infotunées sont été inhumées à Flers.

—

Nous apprenons la mort de l'infortuné chauffeur qui, il y a quelques jours, commit l'imprudence de descendre d'un car en marche et tomba si malheureusement qu'il eut les pieds broyés par les roues du véhicule.

Guermonprez (c'est le nom de la victime) était âgé de 44 ans. Il laisse une veuve et plusieurs enfants.

—

Un jeune homme, Praxile Hertelet, graisseur dans l'établissement de M. Deschamps-Desrousseaux, rue des Longues-Haies, avait commis, hier soir, l'imprudence de placer sur une table graisseuse une échelle sur laquelle il était monté. Tout à coup l'échelle glissa et le malheureux graisseur eut la fatale idée de se rattrapper à une courroie qui l'enleva et l'engagea dans l'arbre de transmission.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le corps de Hertelet fut broyé et l'on ne put ramasser, une minute plus tard, que des restes informes de chairs sanglantes qui ont été déposés à l'hopital.

—

Il y a quelque temps, un sieur G.... fut arrêté sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse. Les effets et les bijoux trouvés chez lui furent mis sous scellés puis donnés en dépôt à sa servante Marie D....

Or, savez-vous quelle ingénieuse idée germa dans le cerveau de la soubrette (elle a 25 ans) pour augmenter le petit pécule qu'elle avait pu amasser au service de son patron !... Rien que de très-simple.

Elle porta au mont-de-piété, un à un, les objets à elle confiés. et s'appropria les sommes touchées. Mais la dépositaire infidèle ne devait pas longtemps jouir du fruit de son indélicatesse, car, avant-hier, elle a été arrêtée.

—

Voici une mesure utile, dont l'initiative serait due au ministre de la guerre.

Il s'agit d'étudier le moyen d'assurer une solde aux sergents-majors de l'armée territoriale.

Cette mesure, si elle était accueillie, serait des plus favorables à la constitution des cadres de la nouvelle armée.

—

Deux déserteurs français ont été remis hier à la frontière, à la gendarmerie de Tourcoing.

—

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Mardi, à une heure, les autorités civiles se sont rendues en corps à la Préfecture, où M. le secrétaire-général les a reçues en l'absence du préfet.

De leur côté, les autorités militaires ont rendu visite à M. le général Clinchant. On remarquait dans le cortége un grand nombre d'officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale.

A deux heures, toutes les visites officielles étaient terminées.

—

Par arrêté ministériel en date du 28 décembre 1877, ont été élevés de la deuxième à la première classe ;

MM. Bayle, économome du Lycée de Lille ; Boulevart et Basselart, professeurs de mathématiques.

—

Concours général d'animaux gras de Nevers, en 1878. — Le concours général d'animaux gras de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre, 1878, précèdera de quelques jours le concours général de Paris. Comme les années précédentes, les instruments, machines et produits agricoles, les volailles, fromages et beurres seront admis à ce concours, qui aura lieu du 14 au 17 février 1878. Tous les éleveurs et exposants de France sont invités à y prendre part.

Le programme détaillé du concours et les formules de déclarations sont envoyées *franco* aux personnes qui en font la demande au secrétaire de la Société d'Agriculture, bureau du *Journal de la Nièvre*, à Nevers.

—

Les exposants qui n'ont pas encore envoyé leur déclaration sont invités à le faire au plut tôt.

—

De nouvelles voitures de tramways ont fait hier leur apparition à Lille. Elles sont beaucoup plus légères que celles que nous avons vues jusqu'à ce jour. La plate-forme, toujours bondée de voyageurs, est agrandie, tandis que l'intérieur, moins occupé, est sensiblement restreint.

—

Le gouvernement belge, dit le *Bien Public* de Gand, voyant journellement les fraudeurs français échapper à ses poursuites, par suite de la proximité de la frontière, a cru devoir exprimer au ministre des affaires étrangères de France le vœu que le gouvernement prit les mesures nécessaires pour que désormais tout Français qui se rendrait coupable en Belgique des délits de fraude pût, à son retour en France, être jugé d'après la loi française.

Le cabinet de Bruxelles invoquait à l'appui de sa demande les dispositions des lois belges des 30 décembre 1836 et 14 mars 1874, d'où il résulte qu'un Belge qui s'est rendu coupable hors du royaume d'une infraction pareille peut, s'il se trouve dans le royaume, y être poursuivi et jugé sur la plainte de la partie lésée, ou sur l'avis officiel donné aux autorités belges par celles du pays où l'infraction a été commise.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'à la suite des négociations engagées entre le gouvernement du roi Léopold et le cabinet de Versailles, le gouvernement français vient de reconnaître qu'il y avait lieu d'établir sur ce point une réciprocité aussi complète que possible entre les deux pays.

En conséquence, et à l'avenir, tout Français qui se sera rendu coupable en Belgique des délits et contraventions de fraude pourra, à son retour en France, y être poursuivi et jugé d'après la loi française. s'il y a plainte de la partie lésée ou avis officiel donné aux autorités françaises par les autorités belges : et tout Belge qui se sera rendu coupable en France des infractions dont il s'agit pourra, à son retour en Belgique. y être jugé d'après la loi Belge, s'il y a plainte de la partie lésée ou sur l'avis officiel donné aux autorités belges par le gouvernement français.

Ainsi, grâce à cette entente, la fraude pourra en grande partie disparaître. Les trésors des deux Etats ne seront pas seuls à en bénéficier; le commerce et l'industrie honnêtes des deux pays n'auront plus à soutenir une concurrence déloyale.

—

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de janvier 1878 :

Les conditions astronomiques changent peu, mais la résultante des forces sidérales est supérieure à celle de décembre ; par suite, les perturbations seront plus accusées en janvier et le temps plus variable, agité, humide, avec ciel souvent couvert ou brumeux, principalement pendant lo période du 1er au 23, qui correspond avec les forces croissantes, et particulièrement sur la zone septentrionale de la France. Le reste du mois sera moins accidenté, notamment sur la zone méridionale.

Dépression barométrique avec coups de vent, pluie ou neige, tantôt sur une latitude tantôt sur une autre, suivant l'importance et le mode de déclinaison de la lune, — *vers* les « 2, 5, » « 8, 11 » « 16, 20, 22, 25 » « 29, 31 ». Gros temps à craindre surtout *vers* les époques marquées entre guillemets avant ou après. Crues d'eau après ces époques 2e et 3e dizaines principalement. Neige probable *vers* le « 3, 9, 11, 15, 19, 22. »

Quelques accalmies et éclaircies entre les époques critiques, 2e et 3e dizaines principalement, notamment sur la zone méridionale avec gelées intermittentes assez vives.

—

On nous communique l'avis suivant :

Avis aux déserteurs belges

Les intéressés sont informés qu'une pétition tendant à leur prochaine LIBÉRATION, est déposée rue du Chemin de Fer, n° 37, afin de recevoir les signatures de ceux qui désirent profiter de la clémence royale.

—

— Ces jours derniers, un enfant de Bertincourt, le jeune Joseph Deboucq, eut la malencontreuse idée de s'aventurer sur la glace brillante qui recouvrait la mare du village. A peine avait-il fait quelques pas, que la glace se rompit et que le jeune imprudent disparut.

Plusieurs personnes, témoins de l'accident, organisèrent immédiatement des secours, afin de le sauver; mais, après quelques instants de recherches, on ne ramena à la surface de l'eau qu'un corps froid et inanimé : le malheureux enfant avait cessé de vivre.

— Encore un accident dû à l'imprudence des parents qui laissent des armes à feu à la portée des enfants. Le 28, la femme Lemaire, d'Arleux, avait chargé son fils de remettre à son propriétaire un pistolet chargé.

Ce jeune homme le plaça sur une cheminée où sa petite sœur Désirée parvint à la prendre. Une autre sœur, âgée de 10 ans, saisit l'arme pour prévenir tout accident; mais, au même instant, le coup partit et atteignit la petite Désirée en pleine figure.

On craint la perte d'un œil. Les autres blessures ne sont pas graves, le pistolet n'étant pas chargé à plomb.

— Un affreux malheur, lundi dernier, dans le tissage de M. Lefebvre, à Hazebrouck.

Le sieur Liagre, mécanicien, venait d'achever de monter la machine, en la mettant en marche, en présence de M. Lefebvre, venu expressément de Paris pour assister à cet essai, quand Liagre, s'étant trop approché de la roue de volée, fut atteint et précipité, la tête en avant, dans la roue. La mort a été instantanée.

Ce malheureux, d'origine belge, était à Hazebrouck depuis quelques jours seulement. Il laisse une femme et neuf enfants la plupart en bas-âge.

— On espère que l'assassin de la veuve Denise, de la Groise, ne tardera pas à être découvert. On a aujourd'hui des renseignements et précis qu'on ne doute pas qu'il ne soit prochainement arrêté.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 30 décembre. — Edouard Cloetens, rue St-Laurent, cour St-François, 5. — Georges Gresser, rue du Moulin, cour Descat, 10. — Romanie Dendooven, rue des Longues-Haies, 1. — Charles Praet, rue de l'Epeule, cour Lampe, 33. — Doroththée Vandervelden, rue d'Italie. — Céline Verhaest, rue Daubenton, cour Sœns, 6. — Hortense Lerouge, rue du Quai, cour Malegie, 9. — Henri Louette, rue St-Joseph, 29. — Charles Helbois, rue du Nouveau-Monde, fort Masurel, 34. — Melvina Rigaux, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 2. — Cyrille Prouvost, rue de Tourcoing, cité St-Pierra, 2. — Georges Cavelier, rue des Fondeurs, cour Chopart, 3. — Henri Postel, rue de Rome. — Léonie Masure, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 8.

Du 31. — Jeanne Vanderbecken, rue du Moulin, cour Descat, 30. — Zoé Tiberghien, rue de Sébastopol, cour Castelain, 6. — Clément Leclercq, rue de Ma Campagne, 5. — Palmyre Deltour, rue de l'Epeule, cour Duverget, 2. — Louis et Julien Maquet, jumeaux, rue d'Arcole, 23. — Pauline Vanbunnen, rue des 20 Mètres. — Blanche Poppe, rue de l'Epeule, 49. — Félicie Derreumaux, rue des Filatures, 21. — Florimond Lorthiois, rue Notre-Dame, 66. — François Lequenne, rue Decresme, cour Roussel, 17.

Du 1er janvier. — Marie Cosyns, rue Philippele-Bon, 8. — Marie Bockstael, rue d'Arcole, 21. — Paul Verschilde, rue Bernard, cour Mayer, 34. — Jeadne Wolff, rue Darbot. — Maurice Wilmot, rue des Fleurs, 39. — Adèle Delporte, rue des Ogiers.

Du 2. — Mathilde Roussel, rue Vaucanson, cour Desbouvrie, 7. — Charles Leuridant, au Pile, grande cité, 9. — Edouard Deregnaucourt, aux 3 Ponts, 89. — Emile Kiebbe, rue de Lille, 142. — Florence Florin, rue de l'Alouette, 46. — Julienne Fin, rue de l'Epeule, cour Vincent, 8. — Julienne Verspeeten, rue Bernard, cour Boyaval, 13. — Victorine Clinckx, rue de Lille. — Anna Vergin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 58. — Honorine Fontaine, grande cité du Pile, 55. — Gustave Hurtebize, rue de Lille, cour Dekée. — Léontine Pochart, rue des Longues-Haies, 134. — Clémence Wilhem, boulevard de Strasbourg, 13. — Pauline Merghot, rue de Croix, 17. — Henri Germain, rue des Longues-Haies, 106.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 décembre. — Elvire Catel, 1 an, rue d'Arcole, 27. — Rosalie Planckaert, 6 mois, au Hutin. — Marie Hennekens, 3 mois, au Cul-de-Four, cour Tiberghien. — Hortense Gevaert, 3 mois, rue Thérin, 10. — Marie Lerouge, 1 an, au Cul-de Four. — Aldhonse Desneulin, 32 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Declercq, 6 mois, rue St-Antoine, fort Bayart, 19. — Marie Vantisset, 21 ans, rue de Magenta, 7.

Du 31. — Félix Vercleyne, 1 an, rue des Fondeurs, cour Houzet, 12. — Julien Willaumez, 10 mois, au Cul-de Four. — Ernest Dubus, cour Browaeys, 22. — Hortense Debrabandère, 34 ans, ménagère, rue de l'Ermitage, 11. — Edouard Blanchard, 4 ads, rue des Anges. — Désiré Meunier, 4 mois, rue St-Jean, 3. — Victor Bellinck, 5 mois, rue de la Perche, cour Briet, 27. — Boucquey, présenté sans vie, rue du Fontenoy, cour Flipo, 10. — Joseph Guermonprez, 44 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu. — Eléonore Douay, 62 ans, concierge, Grande-Rue, 154. — Célina Debacker, 10 mois, rue de la Barbe d'or, 53.

Du 1er janvier. — Maria Masse, 24 ans, bobineuse, Hôtel-Dieu. — Florence Vandecaveye, 3 ans, rue Bernard, cour Duquennoy, 9. — Adèle Yseux, 70 ans, rentière, rue Daubenton, 7.

Du 2. — Léonie Vanooteghem, 3 mois, rue des 15 Ballots, 13. — Jules Lernout, 1 an, au fort Mulliez, 32. — Nicolas Poupé, 68 ans, rue du Chemin-de-Fer, 13. — Henri Janssens, 9 mois, rue de Soubise, cour Browaeys, 4. — Angèle Vanacker, 2 ans, Hôtel-Dieu. — François Greuzet, 54 ans, fileur, Hôtel-Dieu. — Achille Dorchi, 20 ans, rentreur, rue de Fourcroix. — Jean-Baptiste Deschamps, 33 ans, tapissier, rue de Denain.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 30 décembre. — Louis Houzé, 26 ans, cordonnier, et Florine Broutin, 29 ans, cuisinière. — Léon Boutemy, 24 ans, filateur, et Hortense Mazure, 21 ans, sans profession. — Jules Limbourg, 43 ans, cordonnier, et Véronique Gugon, 33 ans, cuisinière. — Henri Biacq, 22 ans, liseur, et Malvina Delescluse, 18 ans, dévideuse. — Arthur Daterte, 21 ans, rattacheur, et Lucie Pierrin, 18 ans, bobineuse. — Antoine Lecas, 25 ans, journalier, et Adeline Defontaine, 24 ans, journalière. — Henri Willem, 28 ans, tisserand, et Mélanie Sluyts, 25 ans, rattacheuse. — Jean Vanlaethem, 28 ans, ferblantier, et Thérèse Godeloose, 26 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Versraeten, 56 ans, surveillant, et Fanny Missu, 30 ans, journalière. — Henri Bonnel, 25 ans, négociant, et Germaine Binaut, 21 ans, propriétaire.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 décembre. — Jean Wibaut, rue de Gand. — Marguerite Duhamel, rue du Château. — Marie Rocq, à la Croix-Rouge. — Juliette Poulain, rue du Château. — Jules Duvillier, rue des Piats. — Louis Duponchel, rue Verte. — Elie Beaucarne, rue du Haze.

Du 1er janvier 1878. — Auguste Depuyt rue du Blanc-Seau. — Germaine Deleplanque au Hallot. — Hortense Dhaze, à la Marlière. — Alfred Catteau, au Grand-Plaisir. — Abdon Derecker, rue Nollet.

Du 2. — Jules Deschamps, au Brun-Pain.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 décembre. — Jean-Baptiste Lemaire, 73 ans 11 mois, veuf de Célina Montagne, rue Go. — François Deladrière, 65 ans 11 mois, époux de Rénée Derveaux, rue de la Latte. — Henri Chantry, 52 ans, veuf de Juliette Coupleux, hôpital civil, rue d'Havré. — Floris Lequevre, 37 ans 6 mois, au Blanc-Seau.

Du 1er janvier 1878. — Augustin Dubar, 1 an 5 mois, rue de la Latte.

Du 2. — Marie Ducoulombier, 8 ans, rue des Carliers. — Marie Vanheuteghem, 7 mois, au Brun-Pain. — Charles Ducoulombier, 2 ans, rue de la Gare, 17. — Marie Charpentier, 5 ans 9 mois, rue du Haze, 88.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille JEU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Odile-Joséphine YSEUX, veuve de M. Charles JEU, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, décédée à Roubaix, le 31 décembre 1877, dans sa 70e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le vendredi 4 janvier 1878, à 9 heures en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 75.

Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-SEGARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Isaïe-Ursule SEGARD décédée à Roubaix, le 3 janvier 1878, dans sa 79e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le vendredi 4 courant, à 9 heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le samedi 5, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les **vigiles** seront chantées le vendredi 4, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Avocat, 30.

Les amis et connaissances de la famille LECAT SAINT-LEGER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Julien LECAT, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1878 à l'âge de 1 an, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut d'ange** qui auront lieu le vendredi 4 courant, à 2 h. 1/2, en l'église Notre-Dame — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, (Estaminet Joseph Lecat).

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

FAITS DIVERS

LA MONOMANIE DU MEURTRE. — Deux tentatives de meurtres ont eu lieu le 31 décembre. Encore une année qui finit dans le sang.

A onze heures et demie du matin, dans un atelier de la rue Grange-aux-belles, un ouvrier, subitement atteint de démence furieuse, s'est armé d'un couteau et a cherché à en frapper ses camarades.

L'un d'eux, nommé L...., atteint au bras et à la poitrine, s'est affaissé baignant dans son sang. On a dû le transporter d'urgence à l'hôpital Saint-Louis.

Le meurtrier, pendant le moment de désordre occasionné par cette scène, a pris la fuite et n'a pu être rejoint.

Rue de Castiglione, à l'hôpital Walker, un italien, nommé Paolo R..., aide de cuisine dans un moment de surexcitation, a frappé d'un coup de couteau dans la poitrine le sieur Carl Z..., âgé de vingt ans, cuisinier. Le blessée a été transporté à la Charité. L'auteur de la blessure a été consigné au poste, à la disposition du commissaire de police du quartier.

Un individu, les traits bouleversés, les vêtements en désordre, s'est présenté, à minuit et demi, au poste de la rue Jacquard en s'écriant :

— Arrêtez-moi ! Je suis un misérable. Je viens de tuer ma maîtresse Léontine que j'adore. Je lui ai plongé un couteau dans la poitrine !

Ses propos confus et incohérents n'ont pu faire comprendre où se serait passée cette scène de meurtre, probablement imaginaire. Il a été provisoirement gardé au poste et l'on a averti le commissaire de police.

* * *

A LA RECHERCHE DE LA TOISON D'OR. — On nous écrit de Milan que la questure fait d'actives recherches pour découvrir l'auteur du vol du collier de la Toison d'or de don Carlos, commis, il y a trois jours, dans un appartement de l'hôtel de ville. Il paraît constaté que le vol a été réellement commis à Milan, pendant que don Carlos visitait les nouvelles constructions de cette ville.

Don Carlos était accompagné, dans son excursion, de son secrétaire. Il avait laissé à la garde de son appartement son valet de chambre, un homme de confiance qui est à son service depuis huit ou neuf ans. Ce valet de chambre, pendant l'absence de son maître, était resté dans la cour de l'hôtel.

Don Carlos avait renfermé dans un meuble de sa chambre son sac de voyage, qui contenait des valeurs importantes, outre le collier de la Toison d'or. Ce qui est étrange, c'est qu'en rentrant il trouva le tiroir et le sac de nuit fermés comme il les avait laissés.

Don Carlos aurait déclaré à la questure que la veille du jour où le vol a été découvert, il était assuré de l'existence du collier, qu'on avait déjà tenté deux fois de lui voler. Il paraît que pendant son voyage le duc de Madrid avait été suivi par un individu à l'extérieur distingué, accompagné d'un domestique. Cet individu aurait disparu à l'arrivée de don Carlos à la gare centrale.

Nouveau Jason, don Carlos est aujourd'hui en quête de sa toison d'or.

* * *

L'affaire Chevandier de Valdrôme vient d'avoir un dénoûment tout à fait inattendu.

On se souvient qu'un récent jugement a désigné M. Eugène Chevandier de Valdrôme, l'ancien ministre de l'intérieur, comme tuteur de l'enfant issu du mariage de son frère avec Mlle Defodon. En outre, le tribunal avait décidé que cette dernière ne pourrait voir son fils que deux fois par semaine au pensionnat des Dominicains, où il a été placé, et qu'elle ne pourrait le faire sortir, les jours de congé et pendant les vacances, qu'avec l'autorisation et sous la surveillance du tuteur.

Or, il y a trois jours, M. Chevandier de Valdrôme, se disposant à reconduire son neveu au pensionnat, et mû par un louable sentiment de générosité, pria un des pères dominicains de le conduire tout d'abord à sa mère. M. Chevandier de Valdrôme accompagnait en voiture l'enfant et le dominicain.

Arrivés au domicile de Mlle Defodon, le dominicain descendit avec l'enfant, et monta avec lui à l'appartement. M. Chevandier de Valdrôme resta en voiture. Une demi-heure se passa, au bout de laquelle l'oncle, surpris, monta à son tour.

Il trouva le dominicain assis dans l'antichambre, où on l'avait prié d'attendre. Un soupçon lui traversa alors l'esprit. Il pénétra dans l'appartement.

Personne.

La maison avait deux issues, et Mlle Defodon, enlevant son fils, s'était enfuie par l'une, tandis que M. Chevandier de Valdrôme veillait à l'autre.

Depuis lors, on est absolument sans nouvelles de la mère et de l'enfant.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Brevets d'invention

V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.

F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14031

---

ce et la rendait peut-être à jamais impossible. Elle savait d'ailleurs que vers le soir seulement elle pourrait écouter la voix de la pitié s'élevant au fond de son âme. Durant le jour ou l'aurait aisément reconnue, peut-être arrêtée... S'il ne se fût agi que d'elle, peu lui importait où elle devait vivre, mais elle pensait à Lucie, à Lucie que Nadie Jeffs lui avait promis de sauver.

Hélas ! l'infortunée achevait à cette heure de vider sa coupe d'amertume.

Après avoir compris que son père avait cessé de vivre, la fille de l'agent de police prit le cadavre dans ses bras ; cette frêle créature puisa dans la gravité des circonstances une force surhumaine, et chargée de son fardeau, elle se dirigea vers la petite maison de l'impasse. Des traces de lutte se voyaient partout. Le sang éclaboussait les murailles et tachait les pavés ; le sang formait des mares rouges. On commençait à ranger le long des rues les cadavres obstruant la voie. L'ordre allait régner sur ce champ de carnage.

Nadie se trouvait à bout de forces quand elle parvint dans le petit jardin. Un dernier effort lui permit de gagner la salle basse. Elle plaça le corps rigide sur le canapé, alla prendre un crucifix de cuivre qu'elle plaça entre les doigts raidis de Jeffs, comme si elle essayait de mettre l'âme sombre du malheureux sous la protection de la croix dont il avait repoussé le symbole. Puis ayant allumé quelques bougies et jeté l'eau sainte sur le corps, elle tomba sur le sol, brisée de corps et d'âme, et succombant à un anéantissement complet.

Les nerfs se détendirent, les yeux brûlés retrouvèrent des larmes ; les sanglots secouèrent la douce et frêle créature. Le sentiment de la mort de Jeffs s'absorba dans l'immensité d'une autre douleur et l'évanouissement de la pensée suivit l'excès de la souffrance. Quand Nadie revint à elle, il pouvait être quatre heures. Le jour était dans tout son éclat, elle se leva, réfléchit à tout ce qui lui restait à faire dans un espace de temps restreint, puis fermant la porte de la maison, elle sortit. La rue était remplie d'hommes relevant les morts et les jetant au hasard dans des charrettes. Nadie s'approcha de l'un d'eux.

(*A suivre.*)